

# **COMPTE-RENDU**

## **de la réunion du 23 décembre 2008**

Présents : Melle COSTES Alexandra, Mmes RIERA Nadine, BAGGIO Carine, Mrs MASSARUTTO Patrick, CONDOJANOPOULOS Pierre, GIBERT Bruno, MESPOULET Richard, BROUARD Alain, DELMAS Pierre, DELSOUC Marc, FEUILLERAC Jean-François,

Excusée : Mme MAMPRIN Karine procuration Mr DELMAS Pierre.

Absents : Melle PANCE Audrey, Mmes MAMPRIN Karine, ETTORI-GARCIA Sabine, SCHWECHLER Sonia, Mrs DALLARD Jean-Michel, DEDIEU Guy, MOUREY Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur CONDOJANOPOULOS Pierre.

La séance est ouverte à 21 heures.

### **I – Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2008 :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal.  
Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

### **II – Demande d'autorisation d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissements avant le vote du budget :**

Monsieur le Maire indique que l'article L 1612 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la Collectivité Territoriale sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence dans l'attente de l'adoption du budget 2009 et en application des dispositions de l'article L 1612 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.  
Vote POUR à l'unanimité.

### **III – Avenant n°1 en plus et moins value du marché d'extension du groupe scolaire :**

Monsieur le Maire rappelle que le lot n°1 VRD fait ressortir une plus value de 2 500,21 € HT arrondi à 2 500 €, soit 2 990,00 € TTC, ce qui porte le montant du lot n°1 à 193 229,81 € TTC.

Il indique également que le lot n°10 Equipement Cuisine fait ressortir une moins value de 2 231,00 € HT soit 2 668,28 € TTC, ce qui porte le montant du lot n°10 à 266 196,11 € TTC.

Il demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer les avenants pour les lots 1 et 10.

Vote POUR à l'unanimité.

#### **IV – Travaux de mise en sécurité Routes départementales RD 28 – RD 37 H :**

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de mise en sécurité des différentes routes départementales, il est nécessaire d'effectuer des travaux de ralentisseurs et signalisation.

Une étude a été réalisée par le Cabinet ATEM0 qui définit les travaux de base qui s'élèvent à environ 46 526,05 € HT. Il indique également qu'une consultation sera lancée selon la procédure adaptée et qu'une convention doit être signée par le Conseil Général.

Vote POUR à l'unanimité.

#### **V – Recul des limites d'agglomération des RD 28 et RD 37 H :**

Afin de pouvoir effectuer les travaux de sécurité sur les départementales RD 28 (Chemin de Bérat) et RD 37 H (Chemin du Lançon), il est nécessaire de reculer les limites d'agglomération.

Pour la RD 37 H ancienne limite 3 + 461, la nouvelle limite doit être fixée à 3 + 186.

Pour la RD 28 ancienne limite 19 + 580, la nouvelle limite 19 + 700

Vote POUR à l'unanimité.

#### **VI – Achat véhicule :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter un véhicule pour les agents de la voirie. Monsieur GIBERT a été chargé de rechercher le véhicule le mieux adapté.

Un trafic Renault a été proposé par le garage SIRABELLA d'un montant de 9 400 €. Vote POUR à l'unanimité.

#### **VII – Renouvellement convention MJC de CARBONNE :**

Accord de principe. La commission doit rencontrer les responsables de la MJC de CARBONNE.

#### **VIII – Etude faisabilité installations panneaux solaires thermiques Groupe scolaire, demande subvention Conseil Général :**

Monsieur le Maire précise qu'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires thermiques au nouveau Groupe scolaire a été demandée au bureau d'études TECHNISPHERE. Cette étude s'élève à 1 800,00 € HT.

Il indique également qu'une subvention peut être demandée pour financer cette étude. Vote POUR à l'unanimité.

#### **IX – Convention de servitude avec le SDEHG :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de servitude avec le SDEHG concernant l'implantation de la ligne électrique de la crèche sur les parcelles C 872 et C 1041, propriété de la Commune.

Vote POUR à l'unanimité.

La séance est levée.

